

Le Tiers-Ordre et le Clergé.

Nous extrayons d'une lettre du directeur de la fraternité de Chaumont, France, ce qui suit, espérant que nos lecteurs parmi le clergé y trouveront une lecture édifiante et un bel exemple à suivre, pour l'honneur de St. François, le salut des fidèles et l'accomplissement des vœux de Léon XIII :

"Mais ce n'est pas seulement parmi les fidèles, c'est surtout dans les rangs du clergé que le Tiers Ordre franciscain a fait de nombreuses et précieuses conquêtes, notamment en ces dernières années où Pierre a parlé par la bouche de Léon XIII invitant tous, prêtres et laïques, à revêtir les saintes livrées du pauvre d'Assise.

"D'ailleurs, l'esprit de saint François, n'est-ce pas la fleur de l'esprit chrétien, n'est-ce pas surtout la fleur de l'esprit sacerdotal ? Celui qui a mérité d'être appelé le Christ du XIII^e siècle, parce qu'il a été la vive image de l'adorable Crucifié du Calvaire, n'est-il pas un Maître autorisé et un parfait modèle pour le prêtre, pour celui à qui sa vocation sublime impose la rude mais glorieuse tâche d'être un autre Christ ? Ajoutons-nous que l'esprit et la forme de vie du Tiers-Ordre conviennent à un titre spécial au prêtre du XIX^e siècle ? Le malheur des luttes plus difficiles que jamais. Or, disait un jour l'auguste tertiaire Léon XIII, "*quand on est du Tiers-Ordre, on combat bien, parce qu'on est détaché.*" Voilà pourquoi les Tertiaires se multiplient surtout parmi les prêtres.

"Mais un soldat, même un héros, que peut-il quand il est isolé ? La légion seule est forte et victorieuse. Il fallait donc grouper en une légion vaillante tous ces prêtres tertiaires combattant isolément les combats du Seigneur. Du reste, l'encouragement du nombre, l'entraînement de l'exemple, le stimulant de pieuses et fraternelles réunions sont des avantages inappréciables que nous ne pouvions rencontrer que dans la création d'une Fraternité sacerdotale.

"Ce projet fut communiqué l'année dernière à un pieux et éloquent religieux de l'Ordre de saint François qui prêchait le carême à la cathédrale de Langres. Le R. P. Félicien se chargea avec bonheur de solliciter de la bienveillance du T. R. P. Provincial les pouvoirs nécessaires à l'organisation canonique de l'Œuvre.

"Ainsi le 20 février 1884, dans le sanctuaire déjà pieusement célèbre d'Aizanville, situé à peu de distance de Chaumont,